



## **INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

### **POUR L'ANNEE 2023 AU TITRE DES DONNEES 2022**

Notre société a obtenu une note globale de 93 / 100 points au titre de l'année civile 2022.

La décomposition de la note obtenue est la suivante :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération :
  - 38 points obtenus / 40
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles :
  - 35 points obtenus /35
- Indicateur relatif au pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité :
  - 15 points obtenus /15
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations :
  - 5 points obtenus / 10